

## TV: Eric Besson présente le calendrier d'extinction de l'analogique

PARIS (AFP) - Le secrétaire d'Etat à l'Economie numérique Eric Besson a présenté jeudi le schéma d'extinction de la diffusion de la télévision en mode analogique en France, marqué par le souci d'aider les plus démunis et les plus âgés.



Eric Besson, le 2 octobre 2008 au Palais des congrès de Antibes-Juan les Pins

Selon Eric Besson, l'une des missions sur laquelle il sera jugé est de "permettre à 100% des Français d'accéder à la télévision numérique terrestre (TNT) avant le 30 novembre 2011", date à laquelle s'éteindra la diffusion en mode analogique.

Lancée le 31 mars 2005, la TNT couvrait en juillet 82,32% de la population. Mais seuls 57,8% des foyers possédaient alors un poste équipé en numérique et 29,9% des foyers seulement étaient passés au tout numérique pour l'ensemble de leurs récepteurs de télévision.

La première opération pilote est prévue à partir du 8 novembre, à Coulommiers, une agglomération de 20.000 habitants, au sud-est de Paris et doit s'achever le 4 février. Une seconde opération pilote est prévue au deuxième trimestre 2009 à Kaisersberg (Alsace).

Après ces deux opérations pilote, le dispositif national qui accompagnera l'extinction de l'analogique dans toute la France entrera en vigueur le 31 mai 2009, juste avant l'extinction, au deuxième semestre 2009, de la zone de Cherbourg (plus de 100.000 habitants).

A partir de la fin de l'année 2009, deux régions (baptisées "plaques"), l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est de la France, entameront leur basculement. A l'Ouest, il

s'agira des régions Bretagne (3.103.000 habitants), Pays de Loire (3.455.000 habitants) et Basse Normandie (1.453.000 habitants). A l'Est, seront concernés l'Alsace (1.829.000 habitants), la Champagne-Ardenne (1.337.000 habitants), la Lorraine (2.343.000 habitants) et la Franche Comté (1.151.000 habitants).

Pour financer le dispositif national d'accompagnement du public vers le tout numérique, 218 millions d'euros sur trois ans sont prévus dans le projet de loi de finances 2009, auquel s'ajouteront 100 millions d'euros que des "ambassadeurs du numérique" emploieront pour aider les ménages les plus démunis ou les plus désemparés.

Les chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, M6 et Arte) devraient contribuer au dispositif pour 120 millions d'euros supplémentaires.

Publié le: 06/11/2008 à 15:25:22 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/eric-besson-a146643.html>